LE DEVOIR

Comment évoluent les émissions de GES du Québec?

Quelques réponses en graphiques.

Publié et mis à jour le 14 janvier

Photo: Olivier Zuida archives Le Devoir En 2022, les émissions réelles effectuées sur le territoire québécois s'élevaient à 79 millions de tonnes d'équivalent CO2 (Mt de CO2), soit 7,2% sous leur niveau de 1990.

Alexis Riopel

Pôle environnement

En décembre, le Québec dévoilait son plus récent bilan de gaz à effet de serre (GES), celui pour l'année 2022. Le ministre de l'Environnement, Benoit Charette, se réjouissait de son contenu. « Enfin des résultats qui sont tangibles et qui sont encourageants pour la suite des choses », déclarait-il.

Cet enthousiasme tient-il la route quand on examine de plus près les performances québécoises ? Quand on compare nos résultats à ceux d'autres territoires ? *Le Devoir* vous propose quelques réponses en graphiques.

La Californie à la rescousse

D’abord, jetons un œil à la courbe des émissions totales du Québec. En 2022, les émissions réelles effectuées sur le territoire québécois s’élevaient à 79 millions de tonnes d’équivalent CO_2 (Mt de CO_2), soit 7,2 % sous leur niveau de 1990. Elles accusaient une hausse après la cassure momentanée de la pandémie.

Au Québec, les émissions de GES ont diminué de 7,2% par rapport à 1990
Millions de tonnes d’équivalent CO_2

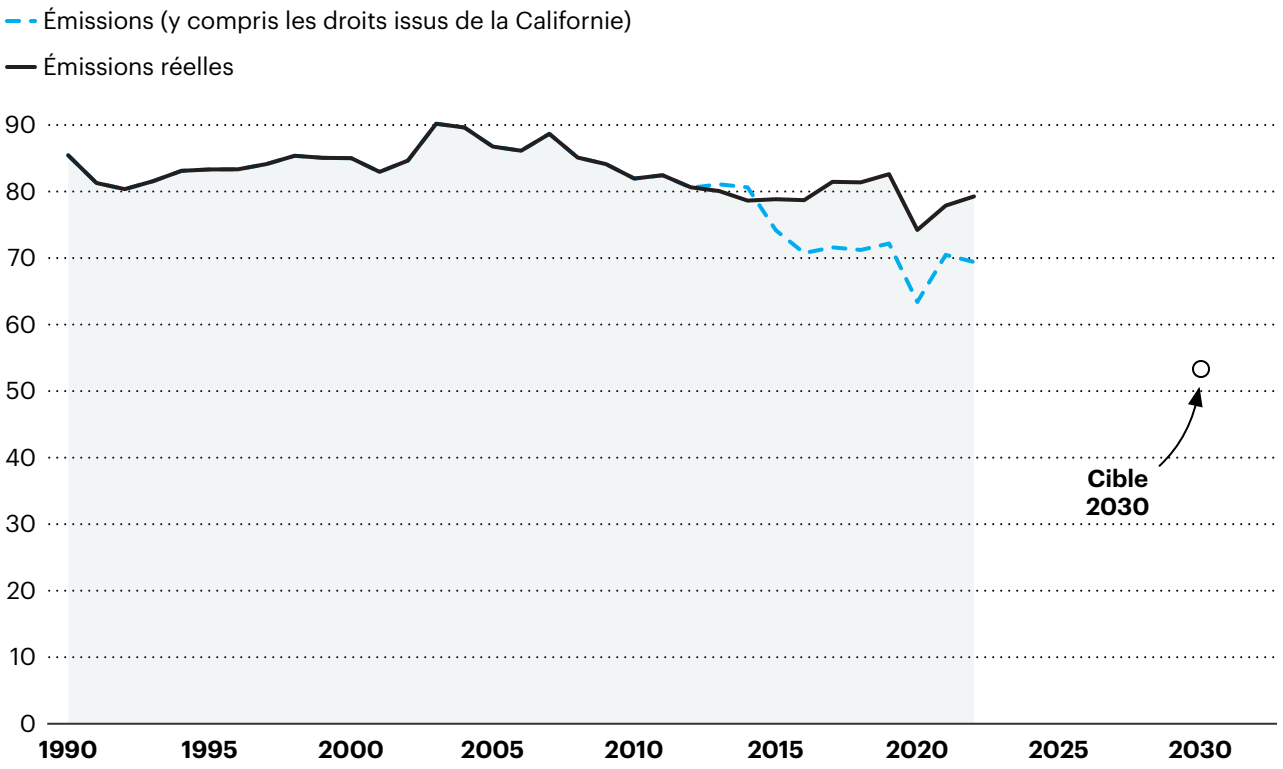

Graphique : Le Devoir • **Source :** Réalisé à partir de données du gouvernement du Québec

Or, quand le gouvernement mesure le chemin parcouru, il considère aussi les échanges sur le marché du carbone. Aux émissions en sol québécois, il soustrait les droits d’émission achetés par les entreprises du Québec à des intervenants californiens (10 Mt de CO_2 en 2022).

Cela porte le bilan du Québec à 69 Mt de CO_2. Ainsi, le ministre Charette peut affirmer que nous sommes à mi-chemin (-19 %) de la cible pour 2030, qui consiste en une réduction de 37,5 % par rapport à 1990.

Est-ce que les 10 Mt de CO_2 attribuables au SPEDE, le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre du Québec, organisé de manière commune avec celui de la Californie, sont de véritables réductions ?

La réponse est complexe, explique Pierre-Olivier Pineau, le titulaire de la Chaire de gestion de l'énergie à HEC Montréal.

Dans les années 2010, les Californiens ont « imprimé » plus de droits d'émission de GES que le Québec. Cette surallocation de droits a débordé ici, où les pollueurs ont pu les acheter à bas prix pour couvrir leurs émissions.

« Au début, les Californiens avaient une ambition climatique moindre que les Québécois », rappelle M. Pineau. Pour 2020, la Californie visait à retrouver ses émissions de 1990, contrairement au Québec, qui visait une réduction de 20 %.

Une partie des 10 Mt de CO_2 correspond donc à des réductions réelles accomplies par des pollueurs californiens. Une autre partie correspond à des droits excédentaires dont disposaient ces pollueurs, qui étaient sous le coup d'une contrainte moins forte pour réduire leurs émissions que leurs vis-à-vis québécois.

« Personnellement, je ne m'oppose pas à l'interprétation du gouvernement du Québec, selon laquelle, au sens de la loi, c'est une réduction. D'ailleurs, c'est une très bonne chose d'avoir un marché du carbone commun. Mais je pense qu'il faut faire attention avant de crier victoire et de dire que nos politiques fonctionnent », exprime M. Pineau.

Agriculture et transport en hausse

Décomposons maintenant les émissions du Québec par grands secteurs : transports, bâtiments, déchets, industries, électricité, agriculture.

Le secteur des transports est le plus grand émetteur de GES au Québec
Millions de tonnes d'équivalent CO_2

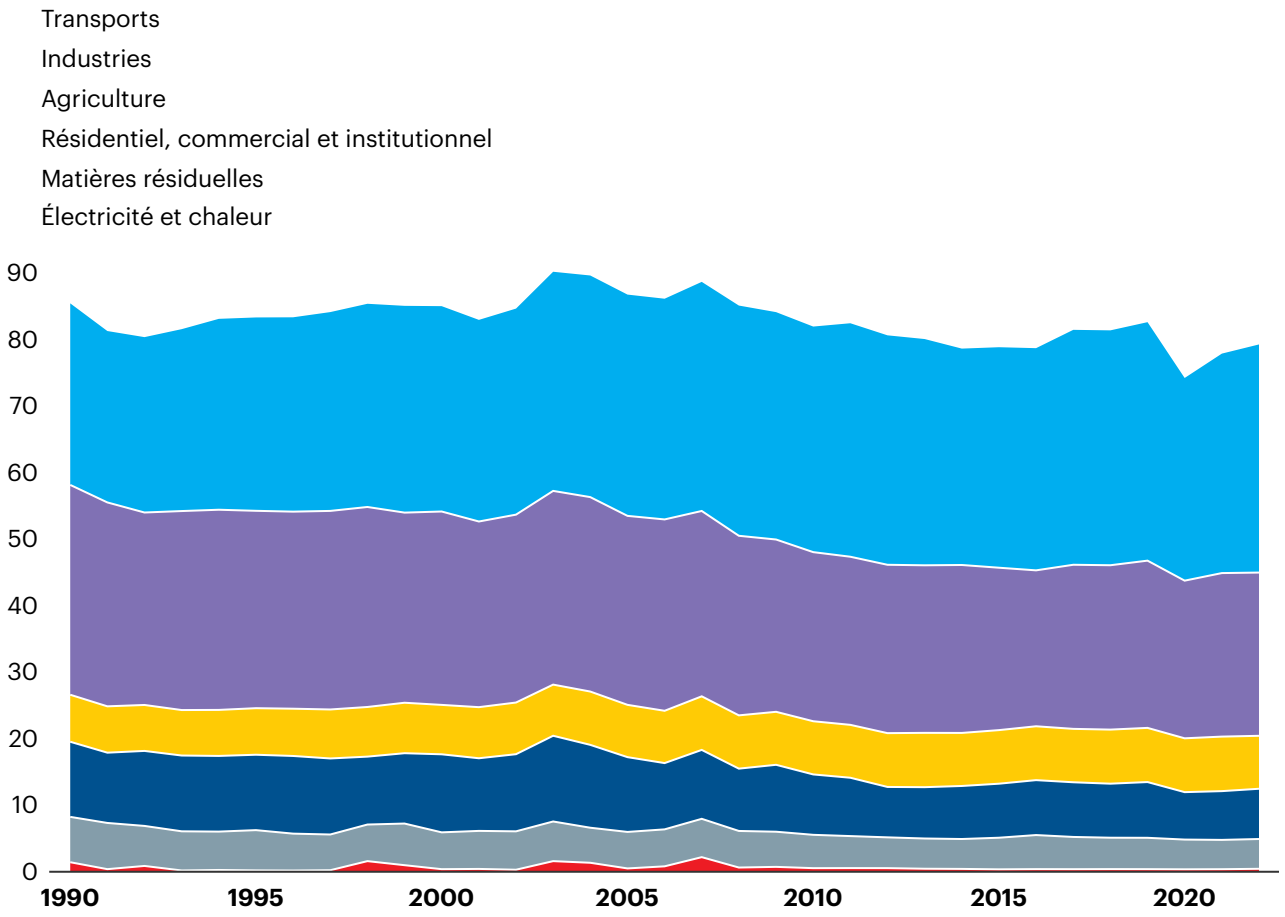

Graphique : Le Devoir • **Source :** Gouvernement du Québec

Par rapport à l'année 1990, on constate des réductions dans les secteurs des bâtiments (-33 %), des déchets (-34 %) et des industries (-22 %), et des hausses dans l'agriculture (+13 %) et le transport (+26 %).

En somme, les émissions territoriales du Québec (sans les échanges du SPEDE) ont diminué de 7,2 % par rapport à l'année 1990. Comparativement à la moyenne des années 1990, on parle d'une diminution plus faible, de seulement 4,8 %.

« Grosso modo, on stagne depuis 1990 », déplore M. Pineau. Évidemment, les émissions du Québec décroissent par rapport au PIB ou à la population, mais c'est le cas dans tous les pays développés. Et ce, en raison de facteurs « structurels », et non des politiques climatiques, souligne le spécialiste.

Mais ce surplace sera-t-il bientôt révolu ? Selon le gouvernement caquiste, une véritable tendance à la baisse voit naissance. Dans l'année s'achevant en mars 2024, 13 000 systèmes de chauffage aux énergies fossiles ont été électrifiés. La même année, près de 100 000 véhicules électriques ont été immatriculés. Et une nouvelle règle imposait l'intégration de 10 % d'éthanol dans l'essence.

Regard au Royaume-Uni

Jetons maintenant un regard de l'autre côté de l'Atlantique. Le Royaume-Uni est l'un des champions de la réduction des GES. En 2023, ses émissions avaient diminué de 52 % par rapport à l'année 1990.

Au Royaume-Uni, une baisse rapide des émissions de GES, tous azimuts
Millions de tonnes d'équivalent CO_2

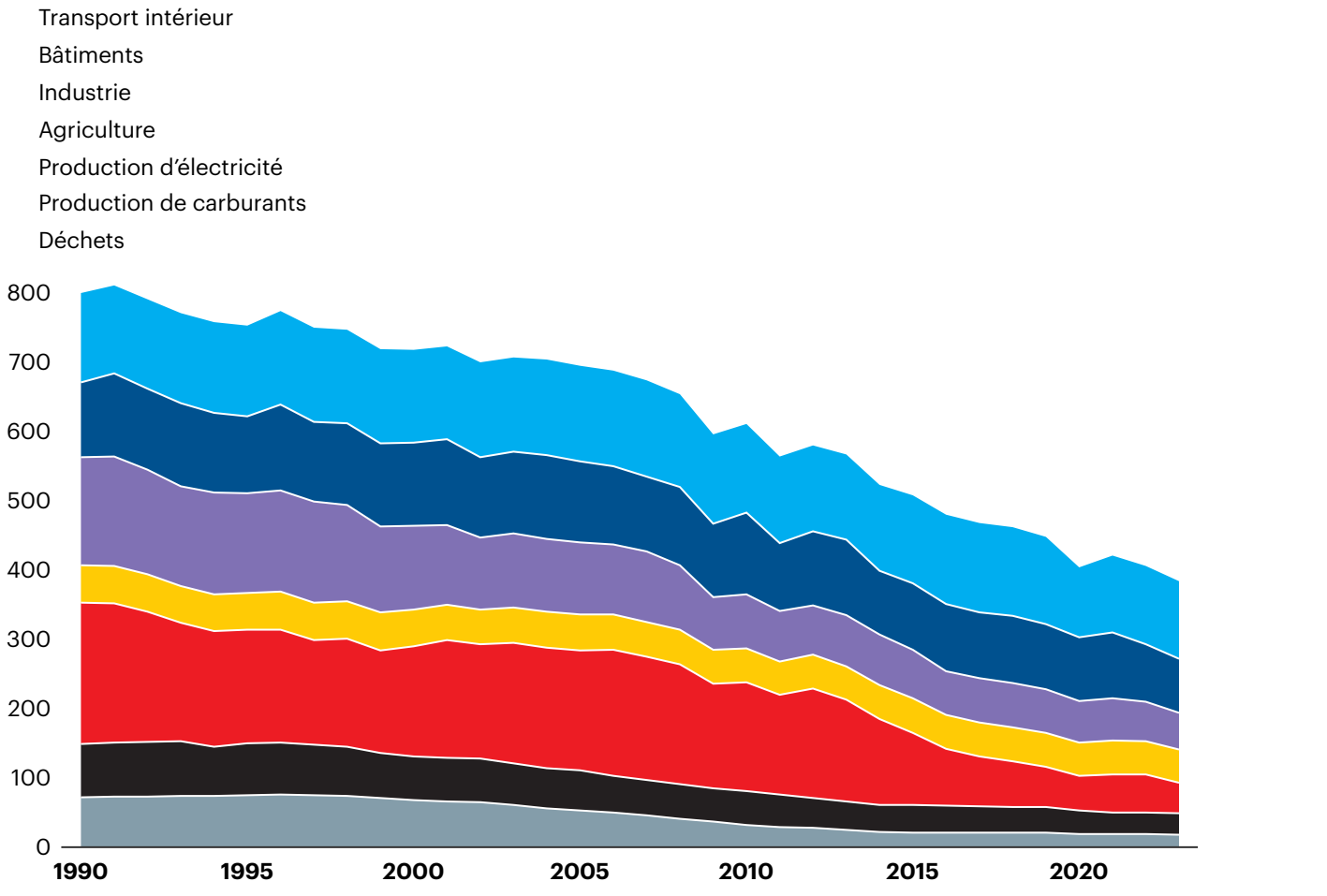

Graphique : Le Devoir • **Source :** Gouvernement du Royaume-Uni

Il y a des progrès dans tous les secteurs : production d'électricité (-78 %), production de carburants (-60 %), transport intérieur (-13 %), bâtiments (-28 %), industrie (-66 %), agriculture (-11 %) et déchets (-75 %).

Le secteur de l'électricité pèse lourd dans la balance. En 1990, le Royaume-Uni utilisait en majorité du charbon pour produire son électricité. Trois décennies plus tard, il s'en est quasiment sevré. Le pays l'a d'abord remplacé par du gaz naturel et, après 2010, par une fraction croissante d'énergies renouvelables, à commencer par l'éolienne.

Le Québec, qui, déjà en 1990, bénéficiait d'une électricité propre, n'avait pas de gains à faire de ce côté. Mais le Royaume-Uni ne s'est pas contenté de réduire ses émissions du secteur de l'électricité. Il y est aussi parvenu dans les secteurs les plus épineux, dont le transport intérieur, où le Québec échoue à freiner la hausse de ses émissions.

Capital de penser « per capita »

Pour un pays, c'est bien beau de diminuer de 30 %, 40 % ou 50 % ses émissions de GES, mais il faut aussi savoir à quelle hauteur ses nouvelles émissions se situent : dans le peloton de tête mondial, ou parmi les retardataires ?

Pour réaliser une telle comparaison, il est utile de diviser les émissions d'un territoire par le nombre de personnes qui y vivent. Voici donc un graphique des émissions *per capita* au Québec, en Ontario, en Californie, en Allemagne et au Royaume-Uni.

Les émissions par habitant diminuent moins vite au Québec qu'ailleurs

Tonnes d'équivalent CO_2 par personne, par année

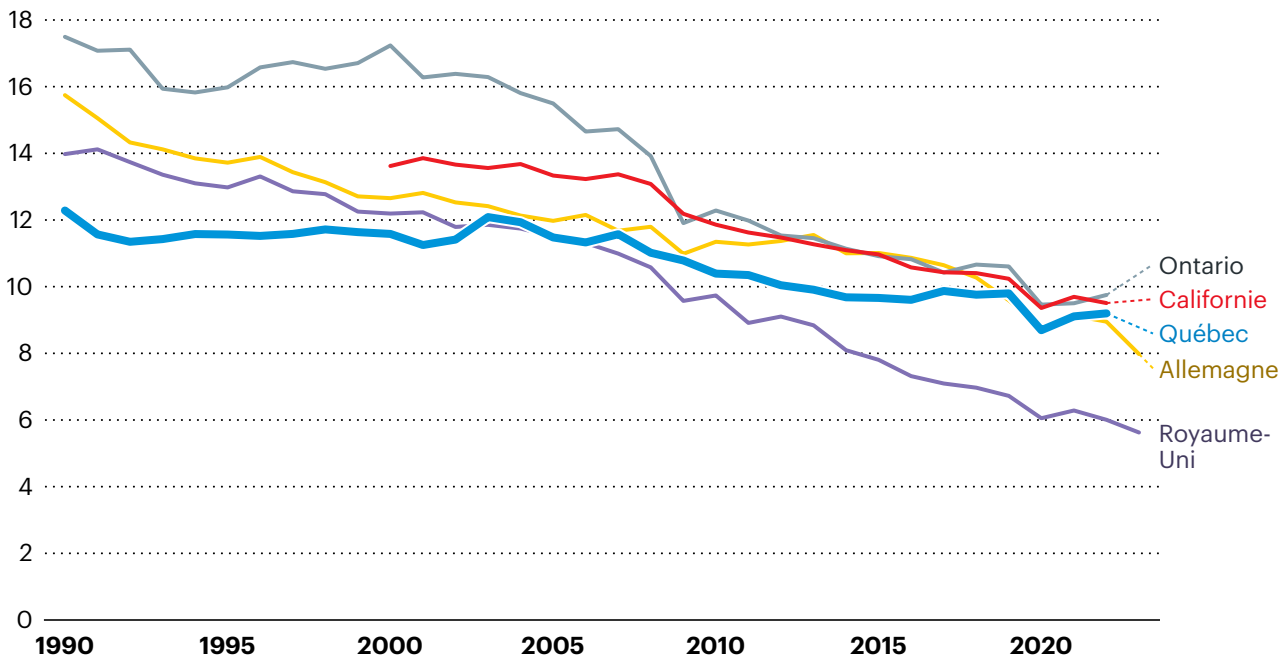

Graphique : Le Devoir • **Source :** Gouvernements du Québec, du Canada, de la Californie, de l'Allemagne et du Royaume-Uni

On y constate que, si les Québécois étaient premiers de classe en 1990, ils se font rapidement rattraper.

Grâce à de vigoureuses réductions de GES, l'Ontario et la Californie peuvent désormais aussi se targuer d'émettre moins de 10 tonnes de CO_2 par personne, par année. Quant à l'Allemagne et au Royaume-Uni, elles ont dépassé le Québec dans la course vers la carboneutralité.

Évidemment, les territoires présentés font l'objet d'une sélection arbitraire par *Le Devoir*. D'autres pays développés auraient certainement affiché de moins bonnes performances.

N'en demeure pas moins « qu'il y a des choses qu'on fait moins bien au Québec qu'ailleurs », souligne M. Pineau. Selon lui, le gouvernement du Québec aborde la décarbonation avec une « approche de saupoudrage », éparpillée, dont l'efficacité de chaque mesure est difficile à quantifier.

Pour contenir le réchauffement mondial à 1,5 °C — un seuil désormais franchi —, le programme de l'ONU pour l'environnement proposait en 2020 de viser des émissions annuelles de 2 tonnes de CO_2 par personne d'ici 2030. Il y a loin de la coupe aux lèvres.